



CONSEIL
SEANCE DU 28 AOUT - N° 300 BIS -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 13 novembre 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
 Benoîte **DESAPORTA**
 Gilles **DESPAUX**
 Agnès **FICHARD-CARROLL**
 Jean-Sébastien **FILHOL**
 Marie **FORET**
 Sylvie **HURTREZ**
 Philippe **MÜNCH**
 Bertrand **PLEZ**
 Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Gilles DESPAUX
X	
X	
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
 Emilien **AZEMA**
 Séverine **BERARD**
 Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
 Christine **LEREDDE**
 Vanessa **LLERAS**
 Alban **MANCHERON**
 Fleurice **PARAT**
 Marc **ROLLAND**
 Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Rachel CERDAN

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)		
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		Guilhem FOUILHE
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Alexandre PATERNE
X	
	Jacques DIETRICH
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

	Jean-Sébastien FILHOL
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 31 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Le Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire
Jean-Patrick **RESPAUT**

-La Vice-Présidente déléguée à la Responsabilité Sociale
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur (trice) adjoint(e)s
Jean-Michel **MARIN**
Isabelle **TOURNIER**

- Directeur administratif
Gilles **GUEVELLOU**

- Directeurs Département d'enseignement
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Stephan **GASCA** (DDL)
Hervé **JOURDE** (TEE)
Yann **LEREDDE** (TEE)
Hervé **LOUCHE** (Mécanique)
William **PUECH** (Informatique)
Benoîte De **SAPORTA** (Mathématiques)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)
Nicolas **SABY** (DESCIRE)

- Cheffes de service
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariats)

- Responsables
Richard **ARINERO** (Licences)
Bernard **GODELLE** (Masters)
Hervé **JOURDE** (Apprentissage/Formation continue)
Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)
Bertrand **PLEZ** (Masters)

- Chargés de mission
Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)
Jérôme **CASTELLON** (Évaluation)
Arnaud **VIRAZEL** (Planning/Prose)
Jean-Yves **WINUM** (Communication)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 28 août 2019**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 19 juillet 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** remercie l'assemblée d'être présente ce 28 août 2019. Il reconnaît « *qu'il n'est pas facile d'ouvrir cette rentrée par un tel débat* ».

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour unique :

1. *Positionnement du Conseil face à la situation budgétaire de la Faculté des Sciences.*

M. HOFFMANN rappelle que cette séance est un Conseil extraordinaire lors duquel il sera demandé à l'assemblée de se positionner.

M. HOFFMANN interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint en ce début de séance.

1. **Positionnement du Conseil face à la situation budgétaire de la Faculté des Sciences**

Avant de passer au point essentiel, **M. HOFFMANN** souhaite procéder au rappel de la situation financière de la Faculté des Sciences : l'investissement et la masse salariale sont deux portefeuilles complètement distincts. Il n'est pas possible de faire glisser l'investissement vers la masse salariale.

M. HOFFMANN va présenter ce qu'il se passe entre l'investissement et la masse salariale puis le Conseil devra trouver une solution afin de remédier à la situation dans laquelle se trouve la Faculté des Sciences.

M HOFFMANN fait un rappel sur le fonctionnement. La dotation de l'Université de Montpellier- UM -sur le fonctionnement est de 1 263 000 €. Sur cette dotation, il est soustrait 829 000 € qui correspondent aux charges maintenues en central. Cela correspond à 434 000 € de fonctionnement.

M. HOFFMANN présentera les recettes prévisionnelles.

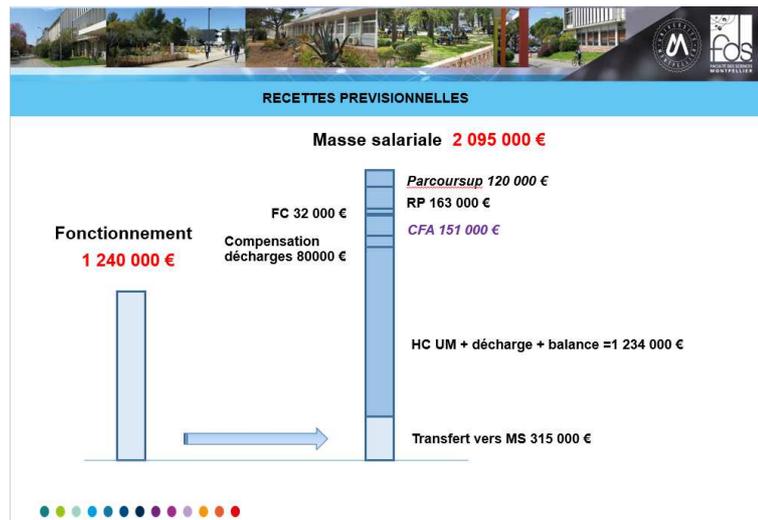
M. HOFFMANN indique que sur cette somme viennent s'ajouter les droits d'inscriptions (environ 720 000 €) - il s'agit d'une prévision car à ce jour, la Direction ne dispose pas du chiffre exact -, la taxe d'apprentissage (autour de 100 000 €), le CFA qui correspond à un financement fléché (124 000 €), la formation continue (64 mille euros) et d'autres petites sommes qui, au total, correspondent à 13 000 €.

M. HOFFMANN note qu'à cela s'ajoute l'aide exceptionnelle de l'Université de Montpellier, d'un montant de 100 000 €, pour 2019.

M. HOFFMANN rappelle que dans cette masse de fonctionnement, il y a la masse salariale. Dans un premier temps, un transfert de fonctionnement vers la masse salariale est opéré d'office pour essayer de passer sur une somme de masse salariale de 315 000 €. A cela s'ajoute la dotation de l'Université de Montpellier qui comprend les heures complémentaires - HC -, les décharges et la balance (1 234 000 €) ainsi qu'un ajustement de celle-ci correspondant à 80 000 €.

M. HOFFMANN informe que dans les recettes prévisionnelles de la masse salariale est ajoutée une masse salariale fléchée provenant du CFA (150 000 €), de la formation continue (32 000 €), des ressources propres (163 000 €) et de Parcoursup (120 000 €).

M. HOFFMANN constate que le total des recettes prévisionnelles de la masse salariale de la Faculté est de 2 095 000 €.

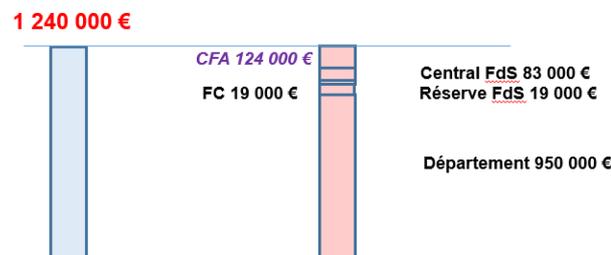


M. HOFFMANN ajoute qu'en parallèle des recettes prévisionnelles, il y a des dépenses prévisionnelles, parmi lesquelles la dotation aux Départements d'enseignement (950 000 €), la Formation continue (19 000 €), des réserves en cas de coups durs (19 000 €), le fonctionnement du central FdS (83 000 €) et le CFA (124 000 €).

M. HOFFMANN observe que les recettes prévisionnelles sont égales aux dépenses pour le budget actuel.

RECETTES PREVISIONNELLES

DEPENSES PREVISIONNELLES



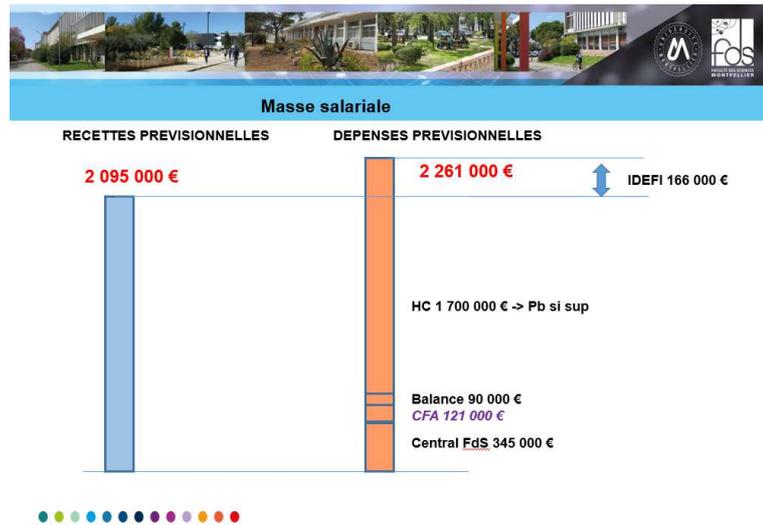
M. HOFFMANN signale que le fonctionnement peut être corrélé avec la masse salariale qui est de 2 095 000 €.

M. HOFFMANN invite l'auditoire à regarder les dépenses prévisionnelles de cette année.

M. HOFFMANN retrouve dans celles-ci la dotation du central FdS (345 000 €), le CFA (121 000 €), la balance (90 000 €), des heures complémentaires que la Direction a estimé à 1 700 000 € - alors que l'an dernier elles étaient à 1 900 000 € -.

M. HOFFMANN note que l'ensemble donne un total de dépenses prévisionnelles de 2 261 000 €.

M. HOFFMANN conclut que le budget n'est pas équilibré s'il n'y a pas les ANR de type IDEFI qui représentent 166 000 €.



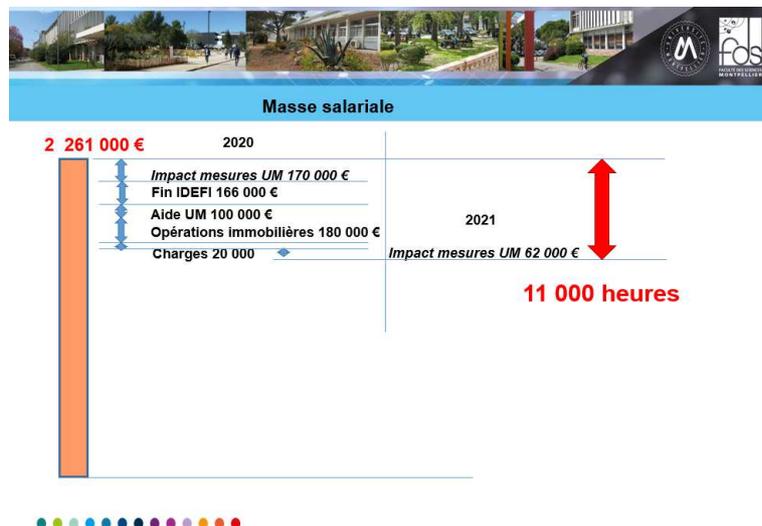
M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit de la **situation actuelle** de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN suggère de se projeter sur l'année 2020.

M. HOFFMANN explique que sur les 2 261 000€, il y a l'impact des « mesures UM » que **M. FABRE**, Vice-Président du Conseil d'Administration a présenté en Conseil du 12 juillet dernier, correspondant à 170 mille euros.

M. HOFFMANN souligne qu'à cela s'ajoute la fin des IDEFI, ce qui concerne la Faculté et non l'Université de Montpellier, (166 000 €), l'aide de l'UM – en espérant que celle-ci soit renouvelée - (100 000 €), les opérations immobilières (180 000 €) et des charges (estimées à 20 000 €).

Pour le budget 2021, **M. HOFFMANN** précise que les mesures de l'UM seront moindres puisqu'elles ne touchent plus que les heures complémentaires à hauteur de 62 000 €, ce qui correspond à 11 000 heures.



M. HOFFMANN indique que l'objectif est de préparer cette diminution avant le LMD5.

M. HOFFMANN rappelle que les SPS et le référentiel sur l'année 2018-2019 ont diminué. L'objectif de la proposition de ce jour est d'essayer de continuer à payer les personnels qui travaillent et s'investissent dans les SPS ou la gestion de la formation.

M. HOFFMANN explique que les 11 000 heures obligent la Faculté à prendre des décisions. Elles ne peuvent toucher que le fonctionnement ou la masse salariale.

M. HOFFMANN signale que dans l'état actuel des choses, cette diminution correspondrait à passer de 9,2 heures/ECTS à 8,4 heures/ECTS de « *façon macroscopique* ».

M. HOFFMANN précise qu'au début du LMD, 1 ECTS était égal à 10 heures.

M. HOFFMANN note que si cette mesure est adoptée par le Conseil, il faudra procéder à un contrôle du nombre de groupes créés.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté a déjà diminué l'offre de formation l'an dernier mais, même si les heures des groupes CM, TP et TD a diminué, cela n'a pas été observé, pour le moment et de façon significative sur la masse salariale. Si on procède à la comparaison entre APOGEE et le nombre de groupes créés, il n'y a pas de corrélation.

M. HOFFMANN souligne que les chiffres présentés ne comprennent pas les financements propres dans les formations. Toutefois, si dans l'avenir il y avait des ressources propres, celles-ci seraient fléchées vers les Départements qui les génèrent.

M. HOFFMANN explique que si le Conseil ne prend pas cette décision, « *il n'y aura pas 36 solutions* » : si la masse salariale n'est pas touchée, ce seront les budgets des Départements qui seront impactés.

M. HOFFMANN relève que les Départements comptent des salles de TD et TP : la Direction fait le nécessaire pour que leur fonctionnement soit maintenu.

M. HOFFMANN précise que si rien n'est fait, ce sera donc ces salles ainsi que les sorties terrain qui se retrouveraient fortement impactées.

M. HOFFMANN indique qu'il serait également possible de dévaloriser le travail des collègues par rapport aux SPS.

M. HOFFMANN explique que **M. GODELLE** a pris contact avec les responsables des SPS et Directeurs de Département pour faire en sorte que les heures SPS soient les plus ajustées possible.

Pour **M. HOFFMANN**, la solution qui semble la moins dramatique est celle de réduire l'offre de formation, en sachant que pour le LMD5, il va falloir que le Conseil construise une politique cohérente au regard des moyens de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute que s'il y a un moyen de disposer de moyens supplémentaires, ces derniers seront pris en compte.

M. HOFFMANN rappelle que l'assemblée a été réunie ce jour, en Conseil extraordinaire, pour répondre à une seule question :



➔ La question posée

« Le conseil de la FdS propose une diminution de 11 000 heures ETD en présentiel.
Le plafond max de chaque UE passe de 9,2 h/ECTS à 8,4 h/ECTS .
Des adaptations pédagogiques au sein des départements sur la base d'une réduction globale de 10 % de l'OF sont toutefois envisageables à la marge. »

Réponse attendue:

Oui ou Non



M. HOFFMANN précise que l'ensemble des Départements a commencé à réfléchir sur ce point.

M. HOFFMANN informe que le vote se fera de manière individuelle. Une urne et un isoloir seront mis à disposition.

M. HOFFMANN rappelle qu'une accréditation n'a jamais été aussi longue que le LMD4 ayant duré 7 ans. « *Cela a été une catastrophe !* »

M. HOFFMANN cède la parole au Conseil en rappelant que le LMD5 est un autre débat ...

M. MANCHERON relève que les étudiants ayant obtenu un diplôme il y a 3 ans seront dans une situation différente de ceux qui l'auront l'année prochaine. « *Or, le diplôme doit être le même !* »

Pour **M. MANCHERON**, réduire le temps d'une UE signifie qu'il n'y aura pas eu le même travail demandé. En conséquence, la valeur du diplôme ne pourra être la même.

M. HOFFMANN explique qu'un travail est en cours avec les équipes pédagogiques. Les diplômes et formations ne seront pas identiques. Ceci étant dit, il n'est pas certain que tous les enseignants réalisent aujourd'hui les mêmes formations qu'ils faisaient il y a 6 ans.

M. HOFFMANN demande s'il y a des responsables de licence et de master dans la salle, pour pouvoir apporter un complément d'information sur la partie pédagogique.

Pour **M. HOFFMANN**, un cours ne reste pas identique pendant 6 ans. Les siens, par exemple, évoluent avec le temps.

M. MANCHERON craint que la qualité des enseignements ne soit impactée.

M. HOFFMANN ne croit pas que les étudiants qui sortent aujourd'hui de l'Université soient moins bien formés, et ce, malgré la réduction des heures mise en place l'an dernier.

M. LEREDDE, directeur du département TEE, relève un problème : la diminution suggérée correspond à un semestre de moins pour la licence. La Faculté propose donc le même diplôme en 5 semestres alors qu'il y en avait 6 précédemment.

M. LEREDDE demande à l'assemblée si elle se rend compte de la réputation de la Faculté des Sciences. Celle-ci est le dernier choix des élèves de terminale. Le signal que va donner la composante est « *on donne déjà des diplômes qui sont au rabais ... et on continue !* ».

Pour **M. LEREDDE**, il est hors de question que son Département ne se « *prête* » à cela. Il y a eu une AG en juillet et il était clair qu'il n'est pas possible de descendre sous le plancher de 9 heures par ECTS.

Pour **M. LEREDDE**, passer en dessous, « *c'est se moquer du public qu'on accueille !* »

M. LEREDDE aimerait bien que tout cela soit retravaillé, en prenant en compte le vote du Conseil de juillet dernier.

M. LEREDDE se demande pourquoi l'assemblée se prononcerait à bulletin secret. Il faut assumer : l'assemblée est composée d'élus de la Faculté : chacun doit pouvoir s'exprimer et voter à main levée.

M. LEREDDE rappelle que le Conseil va s'exprimer sur une politique générale et non sur une personne.

M. LEREDDE invite les conseillers à assumer leur vote à main levée.

M. ALI croit que le mode de vote du Conseil est à la discrétion du Directeur de la composante.

Selon **M. BOUBY**, il appartient au Conseil de choisir : « *la Direction n'est pas là pour décider à la place des conseillers !* »

M. BOUBY demande si d'autres personnes souhaitent parler avant qu'il n'intervienne.

En absence de réponse positive, **M. BOUBY** prend la parole.

M. BOUBY ne souhaite pas s'énerver car il rentre de vacances.

M. BOUBY est choqué par le fait que la Direction de la Faculté demande au Conseil de voter par oui ou non. Si des conseillers veulent voter avec une autre formule que ce qui est proposé, ils ont le droit.

M. BOUBY rappelle qu'en démocratie, ce sont les conseillers qui choisissent, non la Direction.

M. BOUBY informe que cela fait 20 ans que Sud Education se bat pour ne pas en arriver là où on en est aujourd'hui. Sud Education a dénoncé la LRU, les Responsabilités et Compétences Elargies qui sont directement liées à la situation que l'on connaît désormais. L'organisation a également dénoncé la perte de valeur au niveau salarial : aucune augmentation de salaire, ni possibilité de progression pour les enseignants, enseignants chercheurs et Biatss.

M. BOUBY se demande comment un enseignant chercheur avec 15 ans d'ancienneté étant seul avec 2 enfants peut vivre actuellement avec un salaire aussi minable.

M. BOUBY insiste : « *les salaires des enseignants chercheurs qui ont fait au préalable 10 études sont minables !* »

M. BOUBY note que les heures complémentaires ont augmenté exponentiellement ces dernières années. Au début, celles-ci étaient refusées, aujourd'hui elles servent à faire tourner l'offre de formation.

M. BOUBY en conclut que les maîtres de conférences comptent sur ce demi-service en plus pour pouvoir vivre.

M. BOUBY constate que la Faculté des Sciences a embauché des CDD qui sont pris sur les budgets de la Faculté. Le Conseil n'a rien dit et a fait en sorte de les titulariser mais la composante n'a toujours pas de postes statutaires supplémentaires d'enseignants chercheurs ou de Biatss.

Pour **M. BOUBY**, l'UM s'attaque directement à la FdS. Il aimerait savoir comment vivent Polytech Montpellier, les IUT, l'UFR Médecine, Pharmacie ... Ces composantes ont-elles autant de difficultés que la Faculté des Sciences ? **M. BOUBY** ne le croit pas.

M. BOUBY s'interroge : « *Si le Conseil vote cette ignominie, la Faculté va-t-elle continuer à baisser la tête pour les personnels qui font le travail à la base et pour les étudiants ?* »

M. BOUBY trouve que le niveau des étudiants n'est pas aussi élevé qu'il y a une quinzaine d'année.

M. BOUBY insiste : Sud Education se bat contre le collège universitaire car celui-ci s'attaque à la composante.

M. BOUBY rappelle que la Faculté des Sciences existe pour former tout le monde.

M. BOUBY se demande si la Faculté va continuer à baisser la tête ou commencer à se rebeller et à dire « *Cela suffit, nous en sommes là pour faire fonctionner nos formations : c'est à l'Université de faire en sorte que la composante dispose de moyens suffisants.* »

M. BOUBY constate que l'Etat souhaite davantage de médecins formés. Cette mesure va impacter la Fds : celle-ci devra financer et n'aura rien en échange.

M. BOUBY note que des travaux sont réalisés, toutefois, les formations de la Faculté sont des « parents pauvres » ...

Le minimum qu'attend **M. BOUBY** de la part de la communauté universitaire est de dire « *Stop, la Faculté ne peut pas faire plus !* »

M. BOUBY s'interroge sur les prochaines baisses dans les années à venir. Les frais d'inscription généralisés pour tous les étudiants hors UE l'année prochaine puis une généralisation à tous les étudiants ? « *Et tout ça pour avoir un diplôme au rabais !* »

Pour **M. BOUBY**, il convient d'avoir un minimum de dignité et prendre ses responsabilités.

M. HOFFMANN entend tous les messages de **M. BOUBY**, notamment concernant les DU.

M. BOUBY se fiche des DU. Ce qui l'interroge actuellement c'est l'avenir de la Faculté des Sciences et ce que doit faire la communauté : doit-elle encore attendre qu'on lui tape sur la figure ? Elle ne fait rien ! Et ce sont les personnels et les étudiants qui en souffrent.

M. BOUBY insiste : il faut dire « *stop !* » Pour cela, la Direction de la Faculté des Sciences doit aller voir celle de l'UM pour demander des moyens à la hauteur de ses étudiants.

Ce que **M. GODELLE** trouve très frappant dans les trois dernières interventions, c'est la mention du passage d'un modèle où les moyens correspondaient à ceux de la composante - il y a 15 ans - à un modèle actuel où la FdS dispose d'une quantité de moyens allouée et où l'on demande de « *faire avec* ».

M. GODELLE explique que alors que même si le nombre d'étudiants a augmenté les moyens ont légèrement baissé. De toutes les façons, ce qui est attendu de la Faculté c'est qu'elle se débrouille avec cette situation. Même si le LMD4 a commencé dans d'autres circonstances, c'est ce modèle qui est mis en place.

M. GODELLE ajoute que l'Université n'alloue pas un financement en fonction du nombre d'étudiants, cela n'existe plus depuis des années. La dotation est sous forme de forfait et il convient de « *faire avec* ».

M. GODELLE précise que ces dernières années, ce ne sont pas que les enseignants chercheurs qui se sont mis à faire des heures en plus par rapport aux maquettes... Ces derniers ne sont pas responsables de la situation. Même si le nombre d'étudiants croît, la FdS n'augmente que trop peu ses moyens en fond propre : ceux-ci ne couvrent absolument pas les autres augmentations.

Pour **M. GODELLE**, les interrogations posées sont très bonnes. Il se demande aussi la politique que va mener la Faculté dans ce nouveau modèle. Quelles sont les formations qu'il va falloir ouvrir et celles qu'il conviendra de fermer ? Sur quelles formations va-t-il falloir mettre une limitation d'effectifs ? Dans quelles formations doit-on limiter les heures pour continuer à accueillir le même nombre d'étudiants ?

M. GODELLE signale que c'est à tout cela qu'il conviendra de répondre et c'est la première fois que la Faculté des Sciences se voit poser cet ensemble de questions.

M. GODELLE s'inquiète car la composante ne dispose que de six mois pour répondre à toutes ces interrogations.

A la question « *Qu'est-ce que cela va être dans l'avenir ?* », **M. GODELLE** répond que la Faculté va rester avec une dotation quasi identique et devra faire avec. Il est donc important que le Conseil décide comment remplir les groupes, quelles formations ouvrir et fermer.

M. GODELLE insiste : le changement de modèle que vit la Faculté des Sciences actuellement est particulièrement choquant et attristant.

M. GODELLE constate que la composante doit gérer en catastrophe, en cours de LMD, la décroissance de ses moyens par étudiant.

M. GODELLE rappelle la proposition de la Direction : ne pas toucher en tant que Faculté des Sciences à la reconnaissance du travail des collègues, ne pas diminuer les SPS, ne pas déqualifier les cours magistraux.

M. GODELLE ajoute que si l'on ne touche pas à cette reconnaissance du travail et qu'en même temps on veut alléger les dépenses, il n'y a qu'une seule solution : diminuer les heures.

M. GODELLE reconnaît qu'il y aura une incidence sur la qualité des formations. On ne peut pas imaginer qu'en réduisant le nombre d'heures, les formations seront de même qualité. Les collègues peuvent essayer de s'adapter mais cet ajustement ne peut être aussi rapide que ce changement imposé à la composante.

M. GODELLE souligne que la Direction essaie de faire du mieux possible dans ce changement, en respectant des principes fondamentaux et intangibles pour elle : la reconnaissance du travail ne sera pas diminuée. Institutionnellement, la Direction ne peut accepter cela.

M. BOUBY est d'accord avec **M. GODELLE** concernant les causes. Le problème est que le financement baisse. Même s'il n'a pas énormément diminué, le coût de la vie a drastiquement augmenté, sans oublier les charges imposées par l'UM et qui n'existaient pas auparavant.

Pour **M. BOUBY**, il ne s'agit pas d'une « simple petite baisse » des budgets.

M. GODELLE précise à **M. BOUBY** qu'il n'a jamais parlé de « *petite baisse* » : il est tout à fait d'accord avec lui.

M. BOUBY signale que ce n'est pas la première fois que la Faculté a une telle décision à prendre. Lors de la mise en place du LMD4, il avait prévenu le Conseil qu'il fallait diminuer significativement les formations par rapport aux moyens de la Faculté.

M. BOUBY note avec regret que l'offre de formation n'a fait qu'augmenter.

M. BOUBY rappelle que l'an dernier, il était l'un des seuls à dire qu'il convenait de proposer sur Parcoursup le nombre de places que la Faculté avait réellement les moyens de mettre en place, en tenant le compte du nombre d'enseignants, de Biatss et de l'argent que possède la FdS pour fonctionner.

M. BOUBY constate que les formations n'ont pas diminué et que la Faculté se retrouve une nouvelle fois en sur-service.

S'agissant des SPS, **M. BOUBY** reprend les propos de **M. GODELLE** sur la rémunération des collègues. Cela est bien mais il ne faut pas oublier les enseignants qui vont perdre des heures complémentaires leur permettant de vivre. « *Cette baisse de revenu sera drastique !* »

M. BOUBY fait référence aux personnes qui s'investissent dans leur enseignement et réalisent des heures en plus pour leurs formations et leurs étudiants. S'ils perdent leurs heures complémentaires, vont-ils continuer à s'impliquer pour rien ?

Pour **M. BOUBY**, il est essentiel de ne pas oublier les personnes qui s'investissent.

M. BOUBY prend son exemple : il est catégorie C et ne gagne même pas 1300 euros par mois, sans compter les primes. Il a toujours été impliqué dans ses missions et son travail.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment les jeunes arrivant dans la fonction publique peuvent-ils s'investir ?* »

Depuis qu'il travaille à l'Université, **M. BOUBY** n'a vu que des personnes de bonne volonté s'impliquant réellement dans leur travail.

Avec les nouveaux CDD, **M. BOUBY** craint que des agents ne se retrouvent sur des postes nécessitant des personnes « *pérennes* » du fait de leur technicité. Or, ces agents changeront tous les 6 mois car la Faculté ne pourra pas les garder plus de temps. Cela va alors demander plus de travail aux titulaires.

M. HOFFMANN note que **M. BOUBY** met le doigt sur la faiblesse de la Faculté des Sciences et il a raison.

M. BOUBY corrige les propos de **M. HOFFMANN** : il ne parle pas uniquement de la composante mais de l'Université dans sa globalité.

M. BOUBY constate que l'UM préfère mettre des billes en Faculté de Médecine et dans des composantes qui vont être reconnues mais la Faculté des Sciences est le « *parent pauvre* ».

M. BOUBY insiste : il faut se rebeller et dire « non », sinon, la Faculté n'y arrivera plus.

M. BOUBY est d'accord pour faire ce choix proposé par la Direction mais quelque chose doit être fait derrière.

M. GODELLE répond à **M. BOUBY** que la préparation du LMD5 permettra de faire des choix, notamment en termes d'ouverture de formations. Mais cette fois-ci, la Faculté se retrouve avec le couteau sous la gorge ... Ces erreurs ne devront pas être réitérées.

Pour **M. BOUBY**, il n'y aura aucun changement lors du LMD5.

M. BOUBY ne voulait pas s'énerver et il ne s'énervera pas mais tout ceci lui paraît tellement grave...

M. HOFFMANN explique à **M. BOUBY** que lors de la mise en place du LMD4, des personnes ont souligné que la Faculté pouvait tourner à 8,2 ou 8,4, mais cela n'avait pas été le choix de la composante, tout comme cela n'a pas été le choix de réduire l'Offre de Formation.

M. BOUBY ne parle pas du nombre d'ECTS mais des formations proposées. Il n'a jamais demandé de baisser au-dessous de 1800 heures.

M. BOUBY n'évoque pas ce qu'il a proposé lui avec d'autres personnes. Il regrette que certains pensent que les catégories C n'ont que des avis de « merde » et disent n'importe quoi. Il lui a été reproché de lire dans une boule de cristal mais cela fait 20 ans qu'il a raison et maintenant, la FdS se retrouve dans la panade totale !

M. BOUBY note que la Direction et le Conseil voient désormais où la Faculté en est. Il se demande ce qu'il va y avoir ensuite et comment l'UFR va se faire « *bouffer* ». Ça fait 20 ans qu'il alerte, le Conseil doit prendre ses responsabilités.

M. BOUBY rappelle « *que les fonctionnaires travaillent pour la France !* » Il n'est pas nationaliste mais, il travaille pour les jeunes qui vont s'insérer sur le marché de l'emploi dans les années à venir. Ces derniers doivent être formés pour cela.

M. BOUBY souhaite que la formation de la Faculté des Sciences reste de qualité. Si le nombre d'heures est diminué, automatiquement, les formations seront de moins bonne qualité.

Pour **M. HOFFMANN**, il s'agit d'une véritable réflexion pour le LMD5.

M. BOUBY regrette que l'on ne parle que de l'année prochaine.

M. HOFFMANN ne souhaite pas parler d'autres choses, les réflexions sur le LMD5 ont débuté, les propositions doivent être en place dès janvier 2020.

M. MANCHERON adhère totalement aux valeurs des formations, à celles de la déontologie et de la république.

M. MANCHERON fait référence à la déclaration universelle des droits de l'homme qui dit dans son article 23 que « *toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail* ».

M. MANCHERON pense que tout le monde est d'accord : les conditions de travail à l'Université ne sont pas satisfaisantes, aussi celles-ci ne sont-elles pas conformes à la déclaration universelle des droits de l'homme.

En termes d'équité, **M. MANCHERON** note qu'au sein de l'UM, il n'y a pas de conditions équitables entre les composantes.

M. HOFFMANN, **Mme TOURNIER** et **M. ALI** n'approuvent pas les propos de **M. MANCHERON**.

M. HOFFMANN demande à **M. MANCHERON** de prouver ses propos.

M. MANCHERON indique que la Faculté n'a ni les mêmes capacités d'accueil, locaux, flux d'étudiants, ...

M. HOFFMANN rappelle que les taux ont été présentés par **M. FABRE** et l'ensemble des composantes sont sensiblement toutes sur la même distribution.

M. MANCHERON précise qu'il parle des conditions de travail.

Pour **M. MANCHERON**, ce qui est important est de répondre à la question posée. Simple en apparence et qui, a priori, s'apparente à une baisse d'heures par ECTS. Mais en réalité, cela touche les enseignants chercheurs car il leur est demandé de réaliser un travail quasi équivalent avec moins de moyens : en réalité, on leur demande de travailler plus.

« *C'est pourquoi le Conseil ne peut répondre « oui » à cette question, sinon, cela revient à accepter de faire un travail de même qualité avec moins de moyens, ce qui est déraisonnable.* » estime **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON ajoute qu'il y a une autre proposition, non proposée par la Direction : demander à l'Université de Montpellier de procéder à une répartition équitable de la baisse budgétaire.

M. MANCHERON souligne que l'équité n'est pas quelque chose de juste : la Faculté des Sciences n'a pas les mêmes conditions de travail ni le même flux d'étudiants.

Pour **M. MANCHERON**, il ne faut pas simplement regarder 2020 et 2021 : il convient de se projeter loin dans l'avenir.

M. MANCHERON rappelle qu'en 2023 la FdS devra accueillir un flux d'étudiants plus massif que celui de ces dernières années et qui va durer pendant 5 ans. La Faculté n'aura pas plus de moyens, il ne faut pas se leurrer.

M. MANCHERON constate que même si la composante baisse les heures par ECTS, même si la voilure est réduite lors du LMD5 pour pouvoir accueillir les étudiants en 2021, il craint qu'en 2023, le problème ne soit à nouveau posé. Il faudra encore réduire les heures et amputer l'offre de formation.

Pour **M. MANCHERON**, c'est mettre une rustine sur une fuite généralisée. Le Conseil ne peut cautionner ce vote car ce serait renoncer aux valeurs de la composante.

M. FILHOL rappelle que la Faculté des Sciences est un peu spécifique par rapport aux autres composantes scientifiques de l'Université de Montpellier car elle a une certaine raison sociale. Une majorité des étudiants est issue de milieux défavorisés.

M. FILHOL précise que la FdS arrive à avoir des formations qui classent ses étudiants. Les taux sont supérieurs à 80% de réussite au niveau des masters. Malgré la baisse de financement chronique subie par la composante, celle-ci arrive à placer ses étudiants.

M. FILHOL souligne que le coût réel d'un étudiant à la FdS correspond à la moitié de celui d'une classe préparatoire.

M. FILHOL compare à présent le coût d'un étudiant de master par rapport aux Etats Unis et des autres pays d'Europe. Celui de la FdS est identique à celui de la Pologne. La composante propose donc des formations efficaces.

M. ALI informe qu'aux Etats Unis, ce sont les étudiants qui payent leurs formations.

M. FILHOL insiste : la composante dispose d'une offre de formation en master qui est très peu chère pour des formations généralistes et très chère pour des formations spécialisées en Ecoles d'ingénieurs.

M. FILHOL ajoute qu'il faut également regarder les populations présentes à la Faculté des Sciences. Celle-ci n'accueille pas les « premiers de la classe » de terminale mais des étudiants qui sont dans la moyenne ou ont des difficultés pour accéder aux formations de Polytech ou autres.

M. FILHOL conclut que la Faculté des Sciences parvient à former avec moins d'argent des étudiants moyens et pas forcément favorisés. Le problème est que le Conseil réfléchit à l'enlèvement d'un semestre sur la licence et d'une certaine manière, au niveau du master.

M. FILHOL s'inquiète d'avoir, au bout d'un moment, un effet de seuil et que ce dernier ne déstabilise complètement l'employabilité des étudiants.

M. FILHOL ajoute que si la Faculté arrive au point où les étudiants ne sont plus employés, elle se retrouvera dans un système qui va complètement mourir.

Pour **M. FILHOL**, il convient d'être responsable sur les capacités de proposer une offre de formation cohérente et qui permette aux étudiants de trouver par la suite un emploi.

Par ailleurs, **M. FILHOL** note qu'il y a un aspect légal, à savoir l'égalité entre les étudiants.

M. FILHOL explique qu'entre un étudiant qui était en L3 il y a 2 ans et un autre y arrivant cette année, il y aura un nombre d'heures qui aura disparu car le dernier n'aura pas son dernier semestre de L3.

M. FILHOL s'interroge : « *Cet étudiant ne pourrait-il pas attaquer l'Université au motif de ne pas avoir disposé des mêmes chances que l'étudiant précédent ?* »

Pour **M. FILHOL**, il convient d'interroger la DFE à ce sujet. « *Que pourrait faire la Faculté si elle était condamnée ?* »

M. ALI précise que Monsieur le Vice-président de la Formation et de la Vie Universitaire est présent : il peut apporter une réponse aux interrogations de **M. FILHOL**.

M. HOFFMANN rappelle que lorsque les Universités sont passées au LMD, elles ont continué à attribuer des licences alors que les formations n'étaient pas les mêmes.

M. HOFFMANN prend l'exemple de la licence EEA. Depuis 30 ans, celle-ci n'a pas changé de nom.

M. HOFFMANN n'a vu pas le tribunal administratif saisi lors de la mise en place du LMD.

M. HOFFMANN ajoute qu'ensuite elle a été modifiée pour le LMD2, le LMD3 et le LMD4. Même s'ils ne réalisent pas les mêmes formations, le diplôme ne change pas.

M. HOFFMANN ne voit pas où se situe le problème évoqué par **M. FILHOL**. Toutefois, il entend qu'il y ait un souci éthique et financier pour certains collègues -mais, il s'agit d'un travail de proximité qui doit être entrepris via les Directeurs de Département -.

M. HOFFMANN a entendu **M. BOUBY** dire que certains collègues étaient en difficulté et qu'il est difficile d'affirmer qu'en l'état actuel, la Faculté puisse continuer dans cette situation.

M. HOFFMANN précise qu'une analyse sur la situation des étudiants a été menée. Une autre, relative à la projection du LMD5 est en cours.

M. HOFFMANN signale que l'année universitaire 2019-2020 débute dans quelques jours. Le budget ne sera certainement pas modifié : il faut avancer sur les formations, mettre en place un budget 2020.

M. HOFFMANN insiste : l'assemblée n'en est pas à demander de l'argent au Ministère ou à l'UM. Elle est à une séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier : il faut regarder ce qui peut être fait demain.

M. HOFFMANN ajoute que si le Conseil ne prend pas de décision rapidement, au mois de décembre, les Directeurs de Département vont dire qu'ils n'ont pas les moyens de fonctionner pour réaliser les TP et sorties terrain.

M. HOFFMANN souligne que l'assemblée est au Conseil de la Faculté des Sciences pour régler un problème interne.

M. HOFFMANN indique que la Direction discute régulièrement avec les Directeurs de Département pour faire en sorte que les choses se passent le moins mal possible.

M. HOFFMANN sait que le Conseil doit prendre une décision qui n'est facile ni pour les Directeurs de Département, ni pour la Direction de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN rappelle que ce Conseil extraordinaire n'est pas en train de faire la rétrospective de ce qu'il s'est passé depuis 20 ans. Il regrette que la FdS soit en train d'en vivre les conséquences. L'assemblée est réunie ce jour non pas pour préparer le LMD5 mais, les années 2019-2020 et 2020-2021, soit la fin du LMD4.

M. FILHOL insiste : il convient de se poser les questions légales sur ce changement.

M. FILHOL a contacté les collègues d'autres composantes. Il a l'impression que la Faculté est la seule à modifier son offre de formation de cette manière. Les choix réalisés par les autres composantes sont différents.

M. ALI répond que celles-ci ont des marges de manœuvre différentes, que la Faculté des Sciences n'a pas.

Mme TOURNIER confirme les propos de **M. ALI** : elles disposent de ressources propres.

M. ALI prend l'exemple des IUT qui ont refusé d'ouvrir des formations n'étant pas par apprentissage.

M. FILHOL constate que la réduction d'heures impacte a non seulement les heures pour l'offre de formation mais aussi le statutaire et les heures complémentaires des enseignants et enseignants chercheurs.

M. FILHOL rappelle que l'offre de formation sur le présentiel a déjà baissé de 6% l'an dernier. Il ne comprend pas l'argument « toucher les SPS de manière à répartir les charges entre les différentes manières d'enseigner ».

M. FILHOL ne comprend pas la dégradation des cours magistraux en TD lorsqu'il y a 3 étudiants. L'enseignant est-il en train de faire un cours ou un TD ? La réponse à cette question reste à l'appréciation de chacun.

M. FILHOL se demande pourquoi il n'y a qu'une seule proposition au vote alors que d'autres sont faites. Le Conseil devrait pouvoir se prononcer sur l'ensemble des propositions.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND souhaite rester très technique. Il rappelle que l'an passé, il a été demandé à réduire l'offre de formation. La Direction a constaté que cela n'avait rapporté que 1 000 ou 2 000 heures et aujourd'hui il est proposé exactement la même chose.

M. ROLLAND demande à la Direction comment elle peut assurer que le fait de procéder à la même réduction horaire que l'an dernier va avoir un effet significatif sur la réduction des heures à payer en fin d'année ?

Pour **M. ROLLAND**, la Direction n'a aucune crédibilité sur ce point.

M. HOFFMANN informe que les outils de pilotage mis en place cette année permettront à la Direction de disposer d'une meilleure visibilité. L'an dernier, il n'y avait pas de corrélation entre Sensei et Apogée. Il y avait également le seuil du demi-service dépassé qui a mis un seuil de déclenchement à la réduction.

M. HOFFMANN précise que l'offre de formation était bien diminuée, mais le nombre de groupes n'a jamais été contrôlé.

M. HOFFMANN explique que lorsque l'on détermine le nombre théorique de groupes issus d'Apogée et celui déclaré dans Sensei, il y a des différences.

M. HOFFMANN ajoute qu'à ce jour, Prose et Apogée vont permettre de disposer d'un contrôle sur le nombre de groupes qui vont s'ouvrir. La Direction va pouvoir contrôler la mise en place des offres de formation.

M. ROLLAND constate que la case à cocher dans Apogée permettant de calculer le nombre de groupes en fonction de l'effectif d'étudiants inscrits existe depuis plusieurs années.

M. HOFFMANN répond que la charge n'était pas mise. En effet, Apogée était programmé pour recevoir partiellement les charges. Aujourd'hui, l'application permet de les connaître dans leur ensemble ainsi que les groupes.

M. ALI souhaite apporter des éléments complémentaires sur la situation.

M. ALI pense que l'Université a bien communiqué sur la situation globale de l'établissement. Il y a des indicateurs montrant que l'Etat se désengage via la Loi LRU et l'autonomie des universités. Tout le monde le sait : le fonctionnement des Universités a changé depuis plusieurs années.

Pour **M. ALI**, on se retrouve dans une situation délicate avec le glissement en termes d'âge pour l'ensemble des personnels car l'Etat n'en tient pas compte pour la revalorisation des carrières. Cela crée donc un gouffre et ce qu'il se passe à l'échelle de l'établissement se répercute au niveau des composantes.

M. ALI précise que la Faculté des Sciences, même à l'époque de l'ex UM2, était toujours en déséquilibre sur le plan financier par rapport à sa capacité de fonctionnement. Pour différentes raisons politiques, il y avait quand même cette capacité à renflouer les caisses de la composante.

M. ALI explique que par la suite, il y a des évolutions.

M. ALI rappelle que la FdS a payé des heures complémentaires avec des IDEFI et ANR qui n'étaient pas dédiés à ce type de manipulation.

M. ALI note que depuis ces 3 dernières années, l'Université de Montpellier injecte 100 000 € à la FdS, car elle n'arrive pas à l'équilibre.

M. ALI ajoute que la Direction a rencontré le Président au sujet du déménagement vers les nouveaux bâtiments en expliquant que la composante ne pouvait y procéder car la situation était difficile. Le Président a indiqué qu'il allait essayer de trouver une solution.

M. ALI informe qu'il a été également signalé au Président que sans la dotation exceptionnelle de 100 000 €, la Faculté aurait du mal à fonctionner. Le Président a répondu qu'il n'était plus en mesure de donner 100 000 € mais il essaiera de trouver des solutions.

M. ALI explique que la Direction n'a jamais dit que les collègues faisaient n'importe quoi en ouvrant des formations à tout va.

M. ALI constate que fondamentalement, structurellement, les différentes formations qui ont été montées il y a une quinzaine ou vingtaine années n'étaient forcément en adéquation avec les forces en présence.

Pour **M. ALI**, il faut se mettre en tête qu'entre les enseignants chercheurs de la Faculté, le nombre d'étudiants accueillis, et celui de formations ouvertes, ces trois équations ne sont pas forcément structurées de la même manière.

M. ALI signale un problème : le nombre d'étudiants augmente chaque année, il y a eu des pics.

M. ALI est conscient que la situation a complètement viré au démentiel mais il demande à l'assemblée comment faire.

M. ALI rappelle que techniquement, l'UM indique qu'elle n'a plus de fond de roulement et ne pourra donc plus aider la Faculté à hauteur de ce qu'elle a pu faire jusqu'à aujourd'hui. L'établissement se retrouve aussi en difficulté financière et la Faculté lui demande de prendre plus de responsabilités en prenant son destin en main.

M. ALI entend les propos de **M. FILHOL** qui consistent à trouver d'autres solutions.

M. ALI explique que la proposition émise est une solution macro. Si l'on déqualifie les CM en les passant en TD, cela risque de poser des problèmes au Département Mathématiques. Si l'on touche aux SPS, les Départements TEE et BE se retrouveront en difficulté et des personnes risquent de se désengager car ils partent du principe qu'actuellement les SPS sont très mal payés.

M. ALI confirme qu'il est possible d'avoir une approche ciblée point par point mais celle-ci ne va pas entraîner les mêmes conséquences sur l'ensemble des formations.

Pour **M. ALI**, la FdS n'a pas été suffisamment en mesure de pouvoir mettre en adéquation ses forces en termes d'enseignants chercheurs, des étudiants et des formations.

M. FILHOL a déjà vu des services d'enseignants chercheurs dépassant les 120, voire 150 heures de SPS. Cela ne devrait pas être possible.

M. HOFFMANN répond à **M. FILHOL** que cela sera regarder.

M. HOFFMANN précise qu'il y a une chose difficile dans ce concept de SPS : la différence entre les Départements de la FdS et l'approche globale de la composante.

M. HOFFMANN explique que le Conseil essaie de mettre en place une idée générale pour des formations qui ne fonctionnent pas de la même manière. L'approche des SPS est complètement différente entre les Départements TEE et Physique.

M. HOFFMANN note que pour le LMD5, il ne faudra pas avoir cette réflexion de façon identique.

M. HOFFMANN insiste : le Conseil a une réflexion ce jour sur le LMD4.

M. HOFFMANN revient sur le fond de roulement de l'UM, il n'est pas inexistant, heureusement, il a atteint un seuil critique.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE informe que cela fait un an qu'il observe, en tant que Directeur de Département, une équipe de Direction qui travaillait et était solidaire de cette façon de faire - calculer des couts, préparer le LMD5 en fonction des réductions à faire - ...

M. LEREDDE y a cru et a fait travailler ses équipes sur le LMD5 pour essayer de rentrer dans le cadrage de la Direction de la Faculté des Sciences qui était hyper responsable.

M. LEREDDE observe qu'au mois de juillet, il a fallu oublier le LMD5. Désormais, il faut faire des économies complètement irrationnelles et la Direction impose un processus qui se résume à ce qui est projeté.

M. LEREDDE s'interroge : « *En quoi cela engage-t-il les enseignants chercheurs ? Sont-ils condamnés pour le LMD5 à avoir 45,8 ECTS ?* »

M. HOFFMANN signale à **M. LEREDDE** qu'il mélange tout.

M. LEREDDE poursuit sa réflexion et constate que la Faculté est en train de passer la licence à 1500 heures.

M. LEREDDE indique que cela se fera sans lui : il ne souhaite pas être responsable de formations à la « con ». Il y a des lignes rouges et celles-ci sont dépassées.

Pour **M. LEREDDE**, la ligne rouge est à 9 heures par ECTS. C'est largement le minimum que peut faire la Faculté.

M. GODELLE rappelle et insiste sur le fait que les arbitrages pour le LMD5 n'ont pas encore été pris. Les décisions ne sont pas engagées par le vote de ce jour.

M. GODELLE ajoute que tout le débat sur le LMD5 réside sur les moyens mis par la FdS sur les formations, les effectifs étudiants de la composante, la règle de l'offre de formation. Tout cela n'est pas décidé : c'est un chantier entier qu'il reste à faire.

M. GODELLE précise que si le Conseil fait le choix de prendre moins d'étudiants, c'est une décision que les conseillers doivent prendre tous ensemble.

« *Personne n'y croit.* » estime **M. LEREDDE**

M. LEREDDE pense que le vote de ce jour en Conseil sera reconduit sur le LMD5.

M. HOFFMANN et **M. ALI** démentent les propos de **M. LEREDDE**.

« *C'est le Conseil qui décide.* » constate **M. GODELLE**

M. ALI explique que ce qui est demandé au Conseil c'est de palier à une conséquence et à une conjoncture difficile sur le plan financier.

M. HOFFMANN précise que cela concerne uniquement le LMD4.

M. HOFFMANN rappelle à **M. LEREDDE** qu'il y a eu une discussion en Comité de Direction sur la répartition pour le LMD5. **M. HERZLICH** a procédé à de nouveaux calculs et cela « devrait passer » : la politique ne changera pas pour le LMD5.

M. ALI insiste : on reste sur la même dynamique pour le LMD5.

M. HOFFMANN souligne que cette position concerne les deux années à venir, sans engager les suivantes.

M. ALI remarque que le Conseil est enregistré et retranscrit sur le PV

Pour **M. BOUBY**, lorsque l'on est intelligent, on essaie de se projeter et d'anticiper l'impact du vote d'aujourd'hui sur les 4-5 ans à venir ... Tous les facteurs disent que cela va être de plus en plus difficile...

M. BOUBY rappelle que la Faculté a la tête dans le guidon depuis 20 ans car au fur et à mesure, elle baisse la tête pour arriver à faire le boulot. Pour Parcoursup, il a proposé de limiter les formations aux moyens humains et financiers que possède la Faculté afin de pouvoir accueillir les étudiants dans de bonnes conditions, de bonnes formations les amenant à un travail ou à des études supérieures.

M. BOUBY est contre cela mais il a fait cette proposition pour bloquer le Ministère afin que celui-ci alloue à la Faculté les moyens d'accueillir tous les bacheliers. Depuis, que se passe-t-il ? « *Tu as le bac et bien toi... tu dégages !* ».

M. BOUBY constate que c'est toujours la population la moins aisée qui est exclue. Et tout cela, on s'en fiche ?!

M. BOUBY souligne que la mission pour laquelle nous avons tous été recrutés, c'est pour accueillir tous les bacheliers.

M. BOUBY reprend les propos de **M. GODELLE** qui disait que le système a changé : nous allons vers la privatisation !

Pour **M. BOUBY**, ce que ne comprend pas l'assemblée, « *c'est que nous en sommes au début de ce qui se trame depuis 20 ans ! Et quand nos statuts vont exploser, ça sera fini et nos salaires de misère le seront encore davantage.* »

M. BOUBY est certain qu'il y aura toujours des personnes qui s'en sortiront : les grands, ceux qui ont de grosses formations ... Mais globalement, nous allons tous bientôt mourir !

M. BOUBY est bientôt à la retraite et celle-ci ne sera pas calculée sur les 25 ou les 45 dernières années. Malgré tout, il aura 900 euros de retraite en ayant cotisé 44 ans ... Il a déjà 2 ans de plus de cotisation et il ne touchera même pas le SMIC.

M. BOUBY regrette que personne ne bouge, mais plus tard, tout le monde pleurera avec la retraite par points ...

M. BOUBY demande à **M. ALI** de ne pas sourire, sachant que cela ne lui arrivera pas parce qu'il est un grand chercheur et qu'il partira aux Etats Unis...

M. ALI demande à **M. BOUBY** de ne pas l'attaquer personnellement.

M. BOUBY parle ici pour la majorité de la population.

Mme FERNANDEZ intervient et souhaite que cette discussion cesse !

M. ALI interroge **M. BOUBY**. « Pourquoi dit-il qu'il est un grand chercheur ? Il n'a jamais tenu de tel propos. »

M. BOUBY demande à **M. ALI** s'il le menace ...

M. ALI ne le menace pas mais, lui demande de cesser de tenir de tels propos à son égard !

M. HOFFMANN invite au calme les protagonistes.

M. BOUBY va finir son propos dans le calme et ajoute qu'il faut travailler dans l'anticipation. Le Conseil est là pour gérer une Faculté des Sciences. C'est lui qui est le gestionnaire de cette composante, il a donc des responsabilités pour toutes les futures rentrées.

M. BOUBY tient à ce que le Conseil prenne conscience que ce qu'il va advenir dans les prochaines années sera beaucoup plus violent que ce qui est arrivé jusqu'à présent.

M. BOUBY parle pour la défense du service public, du travail fait qui est réel et important.

M. HOFFMANN reconnaît que l'anticipation n'a certainement pas été la qualité de la Faculté des Sciences. Il regarde sur les 15 dernières années : elle est restée plutôt figée dans son mode de fonctionnement.

Concernant les perspectives d'avenir, **M. HOFFMANN** y travaille avec la Direction, le Conseil d'UFR et les Directeurs de Département. Ensemble, ils ont commencé à proposer des petits modèles de manière à pouvoir évoluer.

M. HOFFMANN ne dit pas que tout sera parfait mais le travail se met en place.

M. HOFFMANN rappelle que la composante est dans une période où elle ne peut à la fois ni renier le passé, ni se tourner vers l'avenir.

M. HOFFMANN insiste : la Faculté se trouve actuellement dans une période charnière.

Pour **M. BOUBY**, elle a la tête dans le guidon.

M. HOFFMANN indique « que le Conseil a plus que la tête dans le guidon : il l'a sous l'eau ! »

M. BOUBY se demande ce qu'il va se passer si l'assemblée vote « non ».

M. HOFFMANN explique que si le Conseil vote « non », en décembre 2019, les Directeurs de Département se présenteront devant leur bureau de département ou en AG en disant qu'ils ne disposent plus d'argent en fonctionnement.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si c'est ça qu'elle souhaite.

Pour **M. BOUBY**, ce serait peut-être le moyen de faire réagir la communauté.

M. HOFFMANN ne sait pas comment sera alors géré la Faculté des Sciences, ni qui le fera. Ce ne sera plus ce Conseil qui prendra les décisions : la composante sera peut-être sous une tutelle.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté a des étudiants.

M. BOUBY n'est pas d'accord lorsque **M. HOFFMANN** dit que la Faculté des Sciences n'a pas bougé depuis 20 ans. « C'est faux ! »

M. BOUBY rappelle que la composante a réalisé des efforts énormes, surtout au niveau administratif et gestion. Des moyens importants ont été mis en place pour gérer les différentes mesures. Les choses ont évolué en 20 ans car il a fallu pallier au manque de personnels et de moyens financiers.

M. HOFFMANN s'est mal exprimé : il parlait en termes de pédagogie et de fonctionnement de celle-ci.

M. BOUBY relève que malgré les efforts des enseignants chercheurs et personnels Biatss, « *on en arrive là !* »

M. BOUBY se demande ce qu'il va falloir encore faire.

M. BOUBY s'interroge : « *Des postes seront-ils vacants lors de la prochaine campagne d'emploi ?* »

M. BOUBY rappelle que le Président de l'UM a annoncé le fait que certains ne seront pas reconduits cette année.

M. BOUBY note que lorsque **M. HOFFMANN** a annoncé en début de séance que les salaires ne peuvent pas être transformés en charge, c'est totalement faux : il est possible de geler les postes et prendre l'argent pour le mettre sur le fonctionnement ...

M. HOFFMANN parlait de l'investissement.

Pour **M. BOUBY**, l'investissement et le fonctionnement sont liés en fonction des choix qui sont opérés.

M. HOFFMANN signale à **M. BOUBY** qu'il se trompe. L'investissement et le fonctionnement ne sont pas liés.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MÜNCH**.

M. MÜNCH n'est pas spécialiste en fiscalité.

M. MÜNCH constate que les enseignants sont globalement des enseignants chercheurs et les étudiants qui sont formés sont les chercheurs de demain.

M. MÜNCH se demande si une partie de la masse salariale doit être amputée uniquement sur la partie enseignement. Le lissage ne peut-il pas être étalé sur une partie de la recherche ?

M. MÜNCH relève qu'il est dit que l'enseignement coûte cher mais ce n'est pas le cas car il investit sur les chercheurs de demain.

Pour **M. MÜNCH**, impacter la recherche pourrait être une autre solution.

M. ALI indique que la recherche est également touchée.

M. GODELLE précise qu'il y a 2 VP dans la salle : **Mme FICHARD-CARROLL** et **M. RESPAUT**.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle qu'elle est ici en tant que conseillère, non en qualité de VP déléguée !

M. RESPAUT informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle, au niveau de l'Université de Montpellier, le budget voté n'est pas à la hausse mais il est constant. La Présidence fait en sorte de préparer l'avenir pour ne pas se retrouver dans une situation ennuyeuse.

M. RESPAUT signale qu'il y a 3 postes à l'Université : la recherche, la formation et les services centraux. Ces 3 sont touchés au même niveau, par rapport aux baisses de dotations.

M. RESPAUT ajoute que cela a été initié depuis deux ans au niveau des services centraux pour essayer d'anticiper les choses. A l'heure actuelle, on arrive à une situation telle qu'elle a été présentée par M. le Vice-président du Conseil d'Administration.

M. RESPAUT évoque les propos de **M. FABRE** qui avait signalé que si l'établissement n'était pas vigilant les 2 années à venir, il risquerait de se retrouver dans une situation de non-paiement. A partir de ce moment, il faut essayer d'anticiper.

M. RESPAUT constate qu'à ce jour, l'offre de formation de la Faculté des Sciences est surdimensionnée par rapport à sa capacité d'enseignants : il faut trouver dès maintenant une solution.

M. RESPAUT note qu'au cours de cette séance, certains membres de l'assemblée ont dit que des composantes étaient mieux loties ou traitées que d'autres.

M. RESPAUT explique que lors du dialogue budgétaire qui se met en place chaque année au niveau de l'Université, tout le monde est traité de la même manière. L'établissement n'accorde pas plus à l'un qu'à l'autre.

M. RESPAUT signale que lorsqu'il a fallu aider la Faculté des Sciences depuis 3 ans, des dotations exceptionnelles sont rentrées en ligne de compte et il a été demandé en contrepartie une réduction par rapport au volume d'heures complémentaires mises en place au sein de la composante.

M. RESPAUT précise que ce n'est pas par rapport à cette demande qu'il y a eu une réduction des heures réalisées l'année précédente et qui semblerait ne pas avoir porté ses fruits.

M. RESPAUT insiste : au niveau de l'Université de Montpellier, tout le monde est impacté. Il ne faut pas croire que des zones sont plus protégées que d'autres.

M. RESPAUT rappelle qu'il s'agit d'une situation globale de baisse de la dotation et la Présidence essaie de faire au mieux pour anticiper les problèmes.

M. RESPAUT indique que s'il s'avère que les mesures en train d'être prises ne se révèlent pas obligatoires, eu égard aux baisses qui ont été proposées, la Présidence essaiera de faire en sorte de remettre du budget au sein des composantes.

M. RESPAUT informe que lors de la discussion budgétaire de l'an dernier, il s'est opposé au niveau de l'équipe de la Présidence à une baisse de 5% par rapport au budget formation. Ce qu'il fait que celui-ci a été reconduit à l'identique.

Pour **M. RESPAUT**, il convient de rester prudent par rapport aux années à venir.

M. RESPAUT reconnaît que chaque année, un certain flou est imposé par le Ministère pour le budget puisque la dotation n'est vraiment connue qu'au mois de février.

M. RESPAUT précise que, suite à cela, la Présidence reconduit à l'identique le budget et essaie de faire en sorte que les choses soient bonnes.

M. MANCHERON entend que tout le monde est impacté de manière équitable mais il faut aussi avoir à l'esprit que prendre 10€ à quelqu'un qui gagne 1000€ par mois et prendre 10€ à une autre gagnant 5000€ par mois n'a pas le même impact.

Pour **M. MANCHERON**, amputer de la même manière la recherche et l'enseignement n'a pas le même impact. Au niveau des composantes de l'UM, les flux d'étudiants ne sont pas identiques. La FdS s'apprête à recevoir ceux issus de santé, ce qui va augmenter encore plus ses charges.

M. MANCHERON n'est pas d'accord lorsqu'on dit que l'offre a été pensée par rapport au nombre d'étudiants et non en fonction du nombre de bras. Il ne convient pas de jeter la pierre sur le LMD4.

M. MANCHERON insiste : toutes les composantes ne sont pas logées à la même enseigne. Elles n'ont pas le même fonctionnement, ni les mêmes bâtiments, nombre d'étudiants, de personnels administratifs et techniques, d'enseignants chercheurs ou de charges.

M. MANCHERON pense que la Faculté des Sciences est plus lésée que les autres composantes.

Pour **M. ALI**, **M. MANCHERON** a entièrement raison.

Mme FORET reconnaît qu'il y a eu un manque d'anticipation de la part de la Faculté. Aussi, elle est obligée de procéder à cette réduction de 11 000 heures.

Mme FORET croit qu'il faut analyser la raison pour laquelle la composante se retrouve dans cette situation, et que la veille de partir en vacances, elle réalise qu'elle est incapable de gérer un budget 4 mois avant car il manque 11000 heures.

Mme FORET se demande comment la FdS est arrivée à cette situation.

Pour **Mme FORET** il convient de faire face et de déterminer une solution pour trouver ces heures.

Mme FORET précise que la composante s'est mise toute seule dans cette situation ou alors elle n'a rien compris car nul n'impose ces 11 000 heures.

Mme FORET croit que la FdS n'a pas d'autre choix que de rattraper ces 11 000 heures mais, la question est : « *Comment faire ?* ».

Mme FORET constate que le Conseil reconnaît ne pas avoir suffisamment anticipé la cessation de ressources externes, comme les ANR, allant mettre la Faculté dans cette situation. Or, le Conseil est gestionnaire ...

M. ALI répond à **Mme FORET** que la Faculté a répondu à des PIA3 et ne les a pas obtenus.

Mme FORET insiste : « *il aurait fallu l'anticiper. C'est important de le comprendre !* »

Pour **M. ROLLAND**, cela devrait interpeler.

M. ALI explique que lorsqu'on fait de la recherche, qu'on dépose des ANR, des fois on arrive à les avoir, d'autres non ...

Mme FORET pense qu'il y avait plusieurs leviers pour faire face à cela. Le Conseil choisit un levier en disant : « *On va bien gérer les choses, les enseignements se passent bien, on va lisser ça* ».

Mme FORET regrette que d'une certaine manière, ce soit les étudiants qui payent ce manque d'anticipation.

Pour **Mme FORET**, le Conseil doit s'interroger sur son fonctionnement et sa manière de gérer les choses.

Mme FORET a regardé les chiffres avant de se rendre à cette séance et s'est rendu compte qu'entre l'année dernière et cette année 2018-2019, le nombre de TD a été augmenté en L1 alors que l'effectif étudiant a diminué. Le taux de réussite, lui, n'a pas progressé.

Pour **Mme FORET**, il ne faut pas dire que le Conseil a une gestion extrêmement rigoureuse. En même temps que la composante fait un effort, la composante doit en faire un autre sur la gestion générale.

Mme FORET prend un exemple dans l'analyse du L1. Elle se rend compte que certaines formations ont mis en L1 semestre 1 des CM pour moins de 40 étudiants. Ces enseignements sont entièrement payés en CM et non en TD. Or cela fait partie des choses qui ne sont pas raisonnables pour un semestre 1. Il est compréhensible que cela arrive en master mais pas en L1 !

Mme FORET observe qu'il y a du ménage à faire ...

Mme FORET remarque que la réduction proposée est une purge : il faut aller au bout de celle-ci et essayer de mettre en place une gestion plus forte et rigoureuse.

Mme FORET ne sait pas si les SPS sont trop ou pas assez généreux mais au total, ils représentent 15 000 heures ... Il faudrait peut-être réfléchir à savoir si le Conseil ne veut pas les réduire.

Selon **Mme FORET**, le passage des CM en TD pour un groupe de 5 étudiants semble être une piste qui rappelle qu'il y a des enseignements payés en CM alors que l'enseignant est face à 4 ou 5 étudiants ... Le Conseil doit bien réfléchir à ces pistes qu'elle vient d'évoquer.

Mme FORET pense que le Conseil doit prendre acte qu'il y a un coût et qu'il en est responsable. Il aurait pu l'anticiper or il ne l'a pas fait. Maintenant, il doit trouver des solutions.

Pour le LMD5, **Mme FORET** espère que la Faculté pourra se remonter. Pour cela, il faut trouver une meilleure gestion et donc tout passer préalablement au crible.

Mme FORET se souvient que l'an dernier, un groupe de travail avait examiné le REH des masters : celui-ci n'était pas loin du double de celui de Licence. Un travail était à réaliser dessus et le Conseil ne l'a toujours pas engagé.

Mme FORET rappelle que la Direction et tous les conseillers sont dans le même bateau ; tous sont responsables de ces modifications.

A tout ce que vient de dire **Mme FORET, M. GODELLE** ajoute qu'un dialogue sur le fonctionnement des départements est nécessaire. **M. GODELLE** explique que l'exécution du fonctionnement des Départements est différente d'un Département à l'autre, une adéquation des modèles de répartition et des besoins n'est pas si évident que cela.

Pour **M. GODELLE**, des chantiers dédiés aux SPS, REH et au fonctionnement des Départements sont nécessaires. Le suivi de la scolarité sur la gestion des groupes est également un gros dossier.

M. GODELLE a relevé l'an dernier des anomalies par rapport à l'ouverture des groupes et les heures inscrites dans Apogée. Il convient d'opérer un suivi très serré en la matière.

M. GODELLE a également constaté que dans beaucoup de cas, les collègues ont des pratiques qui diminuent le coût en n'ouvrant pas de groupes supplémentaires et en réalisant des TD à plus de 40 étudiants.

M. GODELLE indique que si on analyse le cas où les enseignants dépassent et celui où ils réalisent des économies, la balance est plutôt dans le sens des collègues qui sont vertueux et ne dépensent pas.

Mme BERARD signale qu'en Informatique, il n'y a pas eu d'augmentation de groupes en L1. Le département a souvent été bon élève : il y a eu notamment des mutualisations d'UE.

Mme BERARD souligne que le Département fait des efforts or le Conseil se retrouve à imposer une décision, de manière aveugle et uniforme à tout le monde.

Pour **Mme BERARD**, une analyse beaucoup plus fine des choses et des demandes qui arrivent doit être réalisée. Elle reconnaît que le Conseil est pressé mais il ne faut pas agir à l'aveugle.

Mme BERARD rappelle que chaque Département ne fonctionne pas de la même manière, notamment au niveau des SPS. Le Conseil ne peut pas proposer une mesure uniforme.

M. HOFFMANN explique que celle-ci est macroscopique donc de manière uniforme. Ensuite, des dialogues auront lieu avec les Directeurs de Département ainsi que les responsables de mentions pour faire en sorte que cela soit le moins impactant possible.

M. HOFFMANN ajoute que c'est pour cette raison que les Directeurs de Département sont tous présents - M. MARTIN est excusé -. Tous ont commencé un travail pour faire en sorte que ce soit le moins pénalisant possible.

Mme BERARD s'interroge : « *Pour quelle raison le travail et l'analyse amorcés pour le LMD5 n'ont-ils pas été pris en compte ? Pourquoi ne pas responsabiliser les Directeurs de Département. ?* »

Mme BERARD rappelle qu'une enveloppe a été déterminée pour les Départements qui choisissent ensuite leur fonctionnement.

Mme BERARD imagine qu'il est plus facile de diminuer cette masse plutôt que des heures d'enseignement.

Mme BERARD note que ceux proposés par le Départements Informatique sont très performants et les enseignants n'ont pas envie de baisser les heures par ECTS. La solution est plutôt de diminuer le fonctionnement.

Mme BERARD concède que cette solution n'est pas la bonne pour d'autres Départements.

Mme BERARD réitère sa question énoncée plus haut.

Mme BERARD entend que les cours débutent la semaine prochaine et qu'il faut trouver des solutions.

M. HOFFMANN explique que le LMD4 est figé : il est idiot de retravailler dessus alors que la composante a commencé à le faire sur le LMD5 pour donner des perspectives et essayer de voir où va la composante.

M. HOFFMANN ajoute que les moyens de la Faculté diminuent. Il ne faut pas réfléchir à la baisse des 5% demandée par l'UM. C'est la FdS qui s'est créée des besoins et le Conseil y a répondu en attribuant des moyens.

M. HOFFMANN insiste : « *c'est la Faculté qui s'est mise dans cette situation !* »

M. HOFFMANN entend que garder un financement constant lors de ces dernières années ait fait que la formation était constante. Du fait de l'augmentation des coûts, celui des charges de personnels croît aussi, même si les salaires n'augmentent pas.

M. HOFFMANN note qu'il s'agit d'un ensemble difficile ayant été mal anticipé par la Faculté des Sciences. Le LMD4 a amené la composante au bout du bout. Une direction différente devra être envisagée pour le LMD5 mais pour le moment la FdS est dans une situation extrêmement difficile qui a dû être gérée entre juin et septembre 2019.

M. HOFFMANN rappelle que la chronologie a été très rapide.

M. HOFFMANN précise qu'il y a un gros travail à mener sur le LMD5 mais, cela ne met pas en cause le fait que les Départements auront un volant d'heures à gérer pour leurs formations. Un vrai travail différencié peut être effectué sur le LMD5 et non sur le LMD4 dont les formations sont figées.

M. HOFFMANN indique qu'une solution aurait été de fermer les formations et ne pas inscrire les étudiants.

M. HOFFMANN rappelle qu'e-candidat a été ouvert en mars, les masters ont recruté, les capacités d'accueil du L1 n'ont pas été modifiées - même si le Conseil doit en débattre pour la rentrée prochaine -.

M. LEREDDE demande si le Conseil peut procéder au vote pour voir concrètement ce que le Conseil devra faire.

M. LEREDDE a entendu que si le Conseil votait « oui », il y aurait une réduction des heures sur le type d'enseignement qui coutent le plus chers.

Si le Conseil vote positivement, **M. LEREDDE** souhaite qu'il y ait une discussion.

M. LEREDDE aimerait que si le Conseil vote « non », un groupe de travail responsable soit créé pour étudier un panel de mesures comme le passage en TD des CM à moins de 10 étudiants. Il lui semble que cette demande a déjà été sollicitée en Conseil lors d'une précédente séance.

Dans le cas où le Conseil voterait « oui », **M. LEREDDE** invite l'assemblée à contacter les enseignants qui ont déjà préparé leur emploi du temps.

M. LEREDDE intervient dans une UE, dès la semaine prochaine, et il apprécierait que le responsable d'UE le prévienne s'il continue à le faire ou non.

Pour **M. LEREDDE**, il y a urgence à voter et à dire ce que doivent faire les enseignants.

M. HOFFMANN souligne que quel que soit le vote du Conseil, il faudra ouvrir ce groupe de travail car la difficulté n'est que repoussée pour deux ans.

M. GODELLE ajoute que si le Conseil vote « oui », on va continuer avec le processus qui a déjà été mis en place, c'est-à-dire que la FdS part d'une solution initiale, à savoir une réduction uniforme sur toutes les modalités d'enseignement assurant le passage vers une économie de 10%.

M. GODELLE précise que la Direction échange avec les Départements pour régler les cas difficiles comme par exemple sur l'organisation du terrain.

M. GODELLE sait que pour certaines UE, les sorties terrain sont déjà prévues et organisées. Il est difficile d'annuler ces heures-là.

M. GODELLE explique que l'objectif des rencontres avec les Directeurs de ces Département est qu'elles puissent donner à la Direction de nouvelles propositions pour maintenir ces sorties terrain.

M. GODELLE signale qu'il y a d'autres situations pour lesquelles des dialogues sont entamés avec les Directeurs de Département et les responsables pédagogiques (**M. ARINERO** pour les licences et **M. PLEZ** et lui-même pour les masters). Le but est de trouver des solutions, des adaptations.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON précise que si un CM est compté pour 1,5 TD, ce n'est pas parce que faire un cours magistral est prestigieux mais parce que celui qui l'assure organise cette unité d'enseignement, la structure et la gère.

Pour **M. MANCHERON**, il est évident qu'assurer un CM devant moins de 10 étudiants est déraisonnable car la charge de travail est différente que de faire cours devant 150 étudiants dans un amphi.

M. MANCHERON indique que le Département Informatique a une règle qui est : pour une UE de moins de 15 étudiants, CM = TD. Cela est raisonnable, compréhensible.

M. MANCHERON ajoute que le Département a une autre règle qu'il pensait appliquer à toute la Faculté des Sciences : les UE de moins de 5 étudiants n'ouvrent pas.

M. LEREDDE explique qu'il s'agit de règles qui ont été mises en place il y a quelques années par la Faculté mais il y a eu des surprises par la suite. Toutefois, certains Départements ont continué à appliquer ces principes.

Pour **M. MANCHERON**, il s'agit d'une application raisonnable.

M. MANCHERON constate que des efforts de 7 % ont déjà été réalisés, ce qui n'est pas négligeable ! Ce n'est pas comme si la Faculté avait attendu en fermant les yeux que la situation dégénère.

M. MANCHERON estime que le Conseil devrait voter « non » pour dire « Là, on n'en peut plus ! ».

M. MANCHERON souligne que la réduction d'heures imposée n'est pas anodine.

M. MANCHERON propose de ne plus faire de cours pendant un an. Cela permettrait de réaliser de véritables économies.

M. ALI lui répond que ce n'est pas responsable.

M. HOFFMANN précise que cette proposition n'est pas applicable.

M. MANCHERON indique que ce que propose la Direction est pire dans l'absolu.

M. ALI explique à **M. MANCHERON** que la FdS est consciente depuis quelques années qu'elle n'a plus les moyens de faire fonctionner ses formations.

M. ALI entend que des économies ont déjà été réalisées et que l'offre de formation a été potentiellement diminuée. D'accord mais il faut regarder les chiffres : la masse salariale avoisine 2 millions d'euros, soit plus de la moitié du budget de la FdS.

M. ALI relève que le taux de réussite n'a pas forcément varié, et la masse salariale n'a fait qu'augmenter.

M. ALI confirme qu'il y a eu des pics d'arrivée d'étudiants mais il y a eu des périodes où cela était stable et en même temps, la masse salariale augmentait.

M. ALI sollicite des explications.

M. JOURDE souhaite intervenir sur ce qui a été dit auparavant concernant les inquiétudes qu'il conçoit et partage. Un certain nombre de possibilités autres que celle proposées existe, mais nous sommes dans une situation d'urgence donc il faut trouver une solution d'ici un mois.

M. JOURDE note que la solution est proposée par la Direction.

M. JOURDE croit qu'il y a plusieurs choses qu'il faudrait mettre autour de cette question posée. Il conviendrait d'ajouter que cette proposition concerne l'année universitaire 2019-2020, le temps que le groupe de travail puisse étudier d'autres solutions - par exemple, les CM de moins de 5 étudiants n'ouvrent pas, les équivalents TD=CM sont modulés autour de 15 étudiants ... -, de manière à arriver à une solution qui permette, dès la semaine prochaine, d'entamer les enseignements.

M. JOURDE est Directeur de Département et il a une problématique qui est que pour l'instant, rien n'est déclaré dans Sensei.

M. JOURDE note que cela n'a pas été voté ce jour mais Prose et Ose ont été largement renseignés dans son Département. Il va falloir faire basculer les modifications sur les personnels administratifs et techniques. Ce n'est pas anodin si on n'en a pas parlé.

M. JOURDE estime qu'il serait judicieux et intéressant d'assortir une « date de péremption » où le groupe de travail proposé par **M. LEREDDE** apportera de nouvelles solutions pour l'année prochaine.

M. FILHOL pense que la proposition présentée par la Direction devrait prendre en compte l'ensemble des éléments suggérés. Par exemple, en réduisant les SPS, il y aurait une économie de 3000 heures, en transformant les CM en TD pour moins de 15 étudiants, on ajoute 2000 heures. En piochant un peu dans le budget des Départements, il est possible d'économiser jusqu'à 5 500 heures de plus.

M. FILHOL signale qu'avec ces éléments, il est possible de réduire de moitié.

M. GODELLE explique à **M. FILHOL** que la solution proposée est aussi un choix politique à réaliser.

Pour **M. FILHOL**, il faut se demander si tous les éléments doivent être impactés ou non. Dans tous les cas, les heures perdues sont les mêmes.

M. MARIN relève que d'un côté il y a des heures non réalisées et de l'autre, un travail effectué non payé. Il ne comprend pas que **M. FILHOL** compare ces deux choses.

M. FILHOL précise qu'il s'agit d'une décision politique et d'un effort.

M. FILHOL pense qu'avec 20% en moins pour les SPS, la charge de travail serait plus importante pour les collègues qui pourraient les assumer. Cela diminuerait l'impact sur cette rentrée et le travail de coordination pédagogique. C'est une solution qui amoindrirait l'impact sur ces éléments.

M. FILHOL croit que l'idéal serait de réduire sur le non-présentiel. La partie SPS concerne majoritairement les Professeurs.

M. MARIN rappelle que la situation du Département Chimie est différente du Département BE. Ainsi, les SPS correspondent à des activités d'encadrement étant des enseignements qui étaient des TP à petits effectifs devenus des SPS.

M. MARIN souhaite faire un retour et rendre une position politique par rapport à ce qui a été dit avant.

M. MARIN rappelle qu'avec **M. ALI**, ils avaient porté une liste il y a un peu plus d'un an et ont été élus pour entrer dans ce Conseil. Ils sont ensuite entrés au sein de la Direction avec l'assurance qu'ils allaient apporter plus de lisibilité et de transparence dans les décisions. Ce que **M. LEREDDE** a noté, et a essayé de peser autant possible auprès de la Présidence de l'UM pour qu'elle prenne en compte la spécificité de la Faculté des Sciences.

M. MARIN informe qu'ils font cela tout le temps.

M. MARIN signale que l'offre de formation de la FdS n'est pas calibrée au nombre d'enseignants qu'elle compte. L'offre fait 50% de plus que son potentiel enseignant, ce qui n'est pas complètement raisonnable par rapport aux moyens alloués !

M. MARIN précise que depuis plus de 10 ans, l'ex UM2 et désormais l'UM abonde systématiquement les déficits de la Faculté des Sciences pour payer les heures complémentaires ainsi que les vacances.

M. MARIN confirme que les spécificités de la Faculté sont en quelque sorte - même si ce n'est ni assez, ni systématique et que notre statut est en train de changer - en train d'être prises en compte. Cela fait 2 ans que l'UM attribue une dotation exceptionnelle de l'ordre de 100 mille euros.

M. MARIN reconnaît que cela ne suffit pas. Mais c'est la vérité. Il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

M. MARIN ajoute que l'Université de Montpellier est consciente de nos difficultés. Avec **M. le Directeur**, ils sont allés en discuter avec la Direction de l'UM qui propose de prendre en charge certaines dépenses, notamment le déménagement.

M. MARIN insiste : il est faux de dire que l'UM ne considère pas les spécificités de la Faculté des Sciences. L'UM sait très bien que la FdS est plus impactée que tout le reste car elle ne dispose pas de ressources propres, accueille énormément d'étudiants boursiers et qu'elle est la composante la plus « non sélective », avec, face à elle, beaucoup de formations sélectives en concurrence avec son offre.

M. MARIN rappelle que la Direction n'a de cesse de le répéter et la Direction de l'Université le sait.

M. MARIN indique que les caisses de l'université sont elles aussi vides et cet abondement perpétuel auprès de la Faculté des Sciences est de plus en plus difficile à obtenir. On en arrive à une situation où il faut trouver le moyen de remettre l'offre de formation en adéquation avec le nombre d'enseignants que possède la Faculté.

M. MARIN signale que l'offre de formation LMD4 a été peu chiffrée, non calculée et n'a pas pris en compte l'augmentation du nombre d'étudiants. Des heures supplémentaires n'ont, à un moment donné, pas pu être payées et ce paiement a été décalé ... C'est tout cela que la Faculté paye maintenant.

M. MARIN précise que lorsqu'il s'est engagé avec M. ALI dans la Direction, en octobre dernier, il n'avait aucune visibilité sur la réalité du budget et comment s'en sortait la Faculté.

M. MARIN observe que c'est extrêmement compliqué : la FdS n'a toujours pas l'atterrissage de la réduction mise en œuvre l'an dernier pour plein de raisons. Tout ce qu'essaie de faire la Direction depuis octobre, c'est de mettre en place des moyens de contrôle, de pilotage et elle a donné beaucoup de billes.

M. MARIN prend à témoin les Directeurs de Département : « *N'avez-vous pas vu beaucoup de chiffres, dont vous ignoriez la totalité : le nombre d'heures complémentaires, la participation d'un Département à la formation sur d'autres Départements ? Tout cela a été mis sur la table, c'est désormais transparent.* »

M. MARIN constate qu'on en arrive à une situation où la Direction s'est rendu compte dans l'urgence que la composante n'arriverait pas à payer 11000 heures.

M. MARIN déplore cela. Ça l'a même empêché de dormir.

M. MARIN demande à l'assemblée si elle croit que la Direction est contente de proposer cette baisse de la formation, qu'elle ne fait rien et n'est pas allée demander de l'argent à l'UM ?

M. MARIN veut bien qu'il soit dit que la Direction est incompétente mais il y a des limites. Beaucoup de propos tenus dans ce Conseil sont faux.

M. MARIN confirme qu'il y a des solutions alternatives proposées par l'assemblée et une ligne politique décidée par la Direction. Si le Conseil ne l'accepte pas, il y aura fatalement des conséquences.

M. MARIN rappelle que la ligne politique est de ne pas demander aux personnels de faire le même travail pour le payer moins.

M. FILHOL se dit que le Conseil ira peut-être dans l'esprit de **M. GODELLE**, ce qu'il comprend.

M. MARIN corrige les propos de **M. FILHOL** : il ne s'agit pas de l'esprit de **M. GODELLE** mais de quelque chose qui a été discuté.

M. MARIN interroge **M. FILHOL** : « *C'est quoi cette histoire d'esprit de M. GODELLE, Il faut arrêter, on est tous dans le même bateau !* ».

M. FILHOL répond que **M. GODELLE** prend des positions qui sont différentes et politiques. **M. FILHOL** s'attend à ce que ces choix soient votés par le Conseil d'UFR car cela lui incombe.

M. GODELLE rappelle à **M. FILHOL** qu'il y a une proposition émise et le Conseil est invité à voter pour ou contre. Si le Conseil vote contre, c'est qu'il est opposé à cette proposition qui lui ait faite de ne pas aller dans le sens d'une diminution de la reconnaissance du travail des enseignants chercheurs. Le Conseil ne sera alors pas d'accord d'aller dans le sens de cette décision politique.

M. MARIN précise que si le Conseil ne veut pas aller dans le sens de celle-ci, la Direction en assumera les conséquences.

M. BOUBY souhaite intervenir par rapport à ce qu'il a entendu.

M. BOUBY rappelle que les heures complémentaires pèsent sur la FdS parce qu'elle n'a pas postes.

M. MARIN se tourne vers **M. BOUBY** « *Qu'est-ce qu'on y peut ?* ».

M. BOUBY demande à **M. MARIN** de bien vouloir le laisser terminer.

M. BOUBY souligne que depuis 20 ans, Sud Education sollicite, lors des campagnes d'emplois, à ce que soit formulée une demande de postes mis au concours.

M. MARIN est Directeur de Laboratoire : tous les ans, il demande des postes et ne les a pas. Comment doit-il faire ?

M. BOUBY est représentant syndical Sud Education depuis 20 ans. Il n'y a jamais eu de demande supplémentaire de postes pour combler les heures complémentaires réalisées.

Que ce soit l'ex UM2 ou l'UM, **M. BOUBY** constate cela a toujours été ainsi car, de fait, les gens réduisent leur demande sachant qu'il n'y aura pas de postes.

M. BOUBY estime que tout cela a un effet pervers car cela veut dire que les personnes siégeant au niveau national disent aux ministres que nous n'avons pas assez de postes. Le Ministre regarde la remontée des demandes de création de postes des Universités et conclut qu'il n'y a pas de besoins car il n'y a pas de demande supérieure à ce qui est demandé au niveau de la dotation.

M. BOUBY ajoute que cela ne date pas d'aujourd'hui mais depuis plus de 20 ans, au fur et à mesure, ça s'est aggravé.

Pour **M. BOUBY**, les heures complémentaires sont là pour couvrir les formations. Il n'y a pas de gens qui font moins ou plus que les autres.

M. BOUBY reconnaît que d'habitude, il est contre les idées de **M. FILHOL**, mais sa dernière proposition est bonne contrairement à celle de **M. JOURDE**.

M. BOUBY est opposé à cette proposition car une fois mise en place, il ne sera plus possible de la changer et les formations seront passées à 1 500 heures. Alors qu'en prenant des choses de manière alternative, chaque Département choisit comment il veut réduire sa voilure pour participer à ce besoin financier.

M. ALI rappelle à **M. BOUBY** que c'est ce qui a été proposé pour le LMD5.

M. BOUBY précise qu'on est actuellement sur le LMD4.

M. MARIN demande à **M. BOUBY** comment celui-ci a été fait.

M. BOUBY avait déjà tout dénoncé.

M. BOUBY propose qu'au 1^{er} semestre il y ait des groupes de travail où les Directeurs de Département voient avec leur Département comment il est possible pour eux de réaliser des économies.

Pour cela, **M. BOUBY** est d'accord mais il est opposé à une solution figée comme celle qui est proposée.

M. BOUBY craint que la Licence ne passe définitivement à 1500 heures.

M. BOUBY pense que s'il est demandé aux personnels de la Faculté de Sciences de se positionner sur ce point dans une AG, ils seront contre.

M. BOUBY le répète : ceux qui perdent des heures complémentaires vont également perdre du salaire. De ce fait, ils s'investiront moins par rapport à avant.

M. BOUBY note que la plupart réalisait des heures complémentaires qu'ils ne notaient pas car cela sortait du cadre.

M. JOURDE revient sur ce qui a été dit et souhaite préciser un certain nombre de choses par rapport aux propos de **M. MARIN**.

M. JOURDE confirme qu'il y a une meilleure visibilité en termes de chiffres. Aussi, des Départements ont pu construire leur offre de formation pour le LMD5 en pensant à des restrictions nécessaires. Certains Départements se sont alignés sur 9 heures par ECTS.

M. JOURDE est entièrement d'accord avec le fait que graver dans le marbre une formation de 1500 heures et 8,4 heures par ECTS n'est pas acceptable. Néanmoins, la Faculté se trouve dans une situation d'urgence.

M. ALI remercie **M. JOURDE** pour ces paroles.

M. JOURDE indique que la Direction a travaillé sur une proposition exposée ce jour au Conseil. Cette solution est envisageable, discutable et équitable. La Faculté se retrouve avec le couteau sous la gorge car elle a appris la situation en juillet et le Conseil doit trouver une solution pour la rentrée.

M. JOURDE demande au Conseil si en mettant une date de péremption sur cette proposition, il n'est pas possible d'avancer de manière à réfléchir à une autre solution pour les années qui arrivent. Il est hors de question de rester sur ce dispositif puisqu'il ne correspond pas aux heures définies par les Départements pour le LMD5.

M. JOURDE rappelle que chaque Département a travaillé sur l'offre de formation en fonction des heures qui avaient été déterminées.

M. BOUBY est d'accord pour qu'une date soit mentionnée sur la solution proposée. Toutefois, il craint que cela ne reste figé sur du long terme.

M. BOUBY est encore au Conseil pendant 3 ans, ensuite il sera à la retraite mais il verra si ce n'est pas resté figé dans le marbre.

M. ALI insiste : cela ne sera pas.

M. ALI ajoute que le volant d'heure alloué pour le LMD5 comprend un nombre d'heures complémentaire autour de 30% par rapport aux forces en présence.

M. BOUBY ne comprend pas les 30%.

M. ALI explique qu'il s'agit de 30% d'heures complémentaires de la masse salariale totale.

M. BOUBY se demande si ces 30% suffiront lors de la mise en place du LMD5 pour ce nouvel environnement.

M. ALI rappelle qu'actuellement, les heures complémentaires sont à 50% de plus, non 30%.

M. ALI note que l'environnement a changé : il faut être honnête. Il sait très bien qu'il y a moins d'argent. La Faculté a mis en place une structure pour le LMD5 sans avoir ce nouvel environnement qui est arrivé il y a 3-4 mois.

M. ALI signale que la Direction a effectué des calculs pour consolider au mieux le LMD5.

M. ALI espère que cette enveloppe allouée pour le LMD5 conviendra.

M. ALI reconnaît que cette mesure - qui est une mesure d'urgence - est très drastique pour cette année. Il insiste : la Faculté doit trouver 11 000 heures pour disposer d'une approche macro.

M. BOUBY rappelle que le budget de l'Université de Montpellier ne sera connu qu'en février ou mars 2020. Il n'est donc pas possible de savoir ce qu'il en est.

M. ALI demande à **M. BOUBY** s'il a déjà vu une évolution qui soit favorable.

M. BOUBY se souvient que la dette de l'an dernier était de 1,7 million. Mais, en fait c'est une économie de 5 ou 6 millions qui est demandée.

M. ALI acquiesce.

M. BOUBY s'interroge : « Comment cela se fait qu'il y ait 5 à 6 millions de déficit d'une année sur l'autre ? ».

M. ALI répète que cela ne va pas aller en s'améliorant.

M. BOUBY note que **M. ALI** a bien conscience que lorsque la Faculté mettra en place cette solution proposée, celle-ci deviendra pérenne.

M. ALI indique à **M. BOUBY** que la seule option de la Faculté des Sciences pour sortir de l'eau est d'aller chercher des ressources propres.

M. BOUBY y est opposé.

M. ALI signale que la FdS a toujours eu une approche dogmatique.

M. ALI l'entend mais, techniquement, l'Université donne un squelette et si la Faculté veut du gras pour la formation, elle doit aller chercher des ressources propres

Pour **M. BOUBY**, l'unique solution qui serait pérenne est la séparation de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier.

M. BOUBY est étonné que des membres du Conseil rigolent.

M. BOUBY explique qu'en France, certaines universités ont fait cela. Ils ont gardé les Masters qui les intéressaient et la Faculté des Sciences a récupéré toute la « merde », comme les gens d'en haut l'appelle.

M. BOUBY estime qu'avant de ponctionner tous les budgets pour les mettre sur des formations que l'on ne connaît pas ... Avec l'UM, il ne sait pas où va l'argent.

M. BOUBY s'interroge vraiment à ce sujet : même le CA ne dispose pas de ces informations.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à avancer sur la séance.

M. HOFFMANN a entendu la demande de l'assemblée. Pour qu'il y ait un vote à bulletin secret, cela doit être demandé par un membre du Conseil.

M. HOFFMANN demande si une personne de l'assemblée souhaite voter de cette manière.

M. KOUADRI souhaite que le Conseil se prononce à bulletin secret.

M. HOFFMANN signale que le vote se fera donc ainsi.

M. HOFFMANN relit la proposition et précise qu'à la demande de **M. JOURDE** il a ajouté une date de péremption : « **Le Conseil de la FdS propose une diminution de 11 000 heures ETD en présentiel. Pour l'année Universitaire 2019-2020 : le plafond max de chaque UE passe de 9,2 h/ECTS à 8,4 h/ECTS. Des adaptations pédagogiques au sein des Départements sur la base d'une réduction globale de 10 % de l'OF sont toutefois envisageables à la marge.** »

M. HOFFMANN indique à **M. LEREDDE** qu'il n'a pas besoin de faire une photo, cette phrase sera notée sur le Moodle du Conseil. Elle ne sera pas modifiée après le vote, ce n'est pas dans ses pratiques.

M. HOFFMANN informe à nouveau que le dialogue budgétaire va débiter dans les jours à venir.

Mme TOURNIER précise que la Direction s'engage à mettre en place les groupes de travail pour trouver des solutions alternatives, notamment pour la réduction des SPS l'an prochain.

Mme TOURNIER rappelle aux Départements, pour le LMD5, de choisir leur orientation.

M. HOFFMANN indique que les membres votants vont être appelés par ordre de collèges et alphabétique pour aller voter.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **Monsieur le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer, à bulletin secret, sur la question suivante :
« Le Conseil de la FdS propose une diminution de 11 000 heures ETD en présentiel. Pour l'année Universitaire 2019-2020 : Le plafond maximum de chaque UE passe de 9,2 h/ECTS à 8,4 h/ECTS. Des adaptations pédagogiques au sein des Départements sur la base d'une réduction globale de 10 % de l'offre de formation sont toutefois envisageables à la marge. »

RESULTAT DU VOTE :

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 17

Contre : 11

Abstention : 3

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la question posée - diminution de 11 000 heures ETD en présentiel pour l'année universitaire 2019-2020 -.

M. HOFFMANN conclut que les groupes de travail doivent se mettre en place rapidement pour proposer des solutions alternatives. Les conseillers souhaitant émettre des propositions sont invités à les faire remonter rapidement.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil extraordinaire.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **11 septembre 2019, en Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n° 301	Mercredi 11 septembre 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 302	Mercredi 9 octobre 2019	Salle des Actes - bât 7
n°303	Mercredi 13 novembre 2019	Salle des Actes - bât 7
n°304	Mercredi 3 décembre 2019	Salle des Actes - bât 7